

Appel aux candidatures pour le comité des athlètes des équipes nationales de Hockey Canada

Hockey Canada lance un appel aux candidatures pour son comité des athlètes des équipes nationales, auquel les personnes retenues se joindront officiellement le 1^{er} septembre 2024 à titre de représentant(e)s des athlètes.

OBJET

- Comptant dix (10) membres représentant les athlètes du hockey canadien et avec l'appui de personnes qui assureront le lien avec le personnel et le conseil d'administration de Hockey Canada, le comité des athlètes des équipes nationales servira de porte-voix aux athlètes de la haute performance de Hockey Canada dans différents programmes de hockey (féminin, masculin, senior, junior, parahockey) et aidera l'organisation dans sa mission et sa poursuite d'un milieu sportif axé sur l'athlète.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Les représentant(e)s des athlètes qui se joindront au comité des athlètes des équipes nationales de Hockey Canada auront les responsabilités suivantes :

- Faire valoir, auprès du conseil d'administration et de la direction de Hockey Canada, les points de vue et les intérêts des différents athlètes des équipes nationales de Hockey Canada sur toutes les questions qui touchent directement ou indirectement les athlètes de la haute performance.
- Participer à la prise de décisions en tant que membres du comité des athlètes des équipes nationales et formuler des recommandations auprès de Hockey Canada, de son conseil d'administration et de ses comités permanents sur les questions touchant directement les athlètes de la haute performance.
- Élire une personne qui assurera la présidence du comité et représenter les athlètes auprès du conseil d'administration de Hockey Canada, là où il y a lieu.
- Veiller, dans la mesure du possible, à ce que les points apportés par le comité aient une influence sur les politiques et programmes touchant l'ensemble des équipes nationales, toutes disciplines confondues, afin de mieux répondre aux besoins des athlètes.
- Offrir leur avis avant que soient approuvés les documents importants touchant directement les athlètes des équipes nationales et avant que soient prises les décisions sur les questions connexes.
- Recueillir les opinions collectives des athlètes sur les questions qui, selon ces derniers, ont une incidence sur les athlètes de la haute performance, et faire connaître ces perspectives auprès de tout organe décisionnel pertinent.
- Faire valoir les intérêts de Hockey Canada et des athlètes lors de réunions et d'événements liés à Équipe Canada.
- Soumettre du contenu au service des communications de Hockey Canada.
- Représenter les athlètes à l'assemblée générale annuelle et à toute assemblée extraordinaire de Hockey Canada.
- Avec l'appui de Hockey Canada, offrir un forum où les athlètes peuvent exprimer des idées et échanger de l'information se rapportant aux athlètes des équipes nationales, des équipes de développement et de la prochaine génération.
- Toujours avec l'appui de Hockey Canada, développer la relève et les compétences en matière de leadership au sein de la communauté des athlètes de la haute performance dans son ensemble et au sein de l'organisation.



- À la demande de Hockey Canada ou d'autres organisations, recommander des personnes qui pourraient agir comme représentant(e)s pour les activités où la représentation des athlètes de la haute performance constitue un élément central (p. ex. comité de la haute performance).
- Assister chaque année au forum d'AthletesCAN ou, dans le cas où il est impossible d'y prendre part, désigner un ou une mandataire en remplacement.
- Recommander une représentation des athlètes aux organismes externes, là où il y a lieu.
- Avec l'appui de Hockey Canada, maintenir une communication régulière avec l'ensemble des athlètes.
- Éviter de prendre position sur quelque enjeu que ce soit et de prétendre représenter le comité des athlètes des équipes nationales dans des domaines d'intérêt personnel n'ayant aucun lien avec les responsabilités officielles du comité. Les représentant(e)s des athlètes doivent veiller à ce que les opinions et les commentaires de leurs pairs soient communiqués de manière appropriée.

OBJECTIFS/LIVRABLES

- Élaborer un mandat pour le comité des athlètes des équipes nationales qui garantit que la voix collective des athlètes est clairement entendue et prise en considération au sein de l'organisation de Hockey Canada.
- Examiner les options et recommander une méthodologie codifiée qui viendra garantir que la voix des athlètes demeure entendue lors de la prise de décisions touchant les athlètes des équipes nationales.
- Établir une méthodologie et désigner une personne qui assurera la présidence du comité des athlètes des équipes nationales et qui représentera le comité auprès du conseil d'administration et du personnel de l'organisation.
- Préparer un sondage annuel et le soumettre aux athlètes des équipes nationales afin de connaître leur avis sur différents aspects de leur expérience en tant qu'athlètes et d'orienter les stratégies et les recommandations du comité des athlètes des équipes nationales.
- Produire un rapport annuel indépendant des équipes nationales et le remettre à la direction et au conseil d'administration de Hockey Canada, en remettant également une copie aux athlètes des équipes nationales.

PRODUCTION DE RAPPORTS

- Les membres du comité des athlètes des équipes nationales de Hockey Canada se rencontreront sur une base trimestrielle ainsi qu'au besoin avec les personnes qui assurent le lien avec Hockey Canada ou son conseil d'administration (présidente et chef de la direction ou autre personne désignée); la détermination des personnes qui doivent assister à toute réunion du comité des athlètes des équipes nationales, autres que les membres désignés du comité, se fera à la seule et entière discrétion des représentant(e)s des athlètes, en consultation avec le comité.
- Le comité des athlètes des équipes nationales présentera un rapport trimestriel (à moins qu'il en soit convenu autrement) au personnel et au conseil d'administration de Hockey Canada.
- Le comité des athlètes des équipes nationales recevra le soutien administratif nécessaire de la part de Hockey Canada.
- Chaque année, à la fin de la saison de compétition ou de l'exercice financier, les représentant(e)s des athlètes présenteront à Hockey Canada ou à son conseil d'administration un rapport énonçant les dossiers et les recommandations des équipes nationales. Toute aide requise par le comité des athlètes des équipes nationales dans la rédaction de son rapport doit être fournie par un tiers indépendant de Hockey Canada. Le conseil d'administration veillera à ce que le comité des athlètes des équipes nationales dispose de ressources financières suffisantes pour l'embauche d'un tel tiers.

